



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

COMMUNE DE NANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.5  
Subventions

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

**Séance du 21 septembre 2023**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 13**

**Date de convocation : 12/09/2023**

**Date d'affichage : 12/09/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre, à 18h00, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

**Étaient présents :** Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET.

**Étaient Représentés :** Virginie GOVIGNON représentée par Yvan BOUAT, Jean-François GALLIARD représenté par Jean-Pierre CHARALAMBOS.

**Étaient Absents :** Vanessa AUBELEAU, Lionel CAYRON.

**Délibération n° 2023-90**

**Objet : Autorisation donnée au Maire de présenter auprès du LEADER le dossier du projet « Tiers lieu culturel, social et de service » pour demander des subventions**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès du LEADER selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature	Montant € HT	Sources	Montant € HT	Taux
		Aide publique		
Dépenses de travaux	593 800 €	Etat – DETR	140 001 €	21.47%
Maitrise d'œuvre	58 420 €	Conseil régional	144 910 €	22.22%
		Conseil départemental	108 200 €	16.59%
		<b>LEADER</b>	<b>52 300 €</b>	<b>8.02%</b>
		Total des aides publiques demandées		445 411 € / 68.29%
		Autofinancement		
		Fonds propres	6 809 €	
		Emprunts	200 000€	
		Total autofinancement		206 809 € / 31.71%
<b>TOTAL</b>	<b>652 220 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>652 220 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet
- De charger Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention auprès du LEADER ;
- De valider le plan de financement établi en fonction de l'avant-projet établi par le maitre d'œuvre.

Le secrétaire de séance,  
Alain DELMAS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an  
susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à NANT, le 21 septembre 2023

Le Maire,  
Richard FIOL

